



2016 DAC 393 Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

COMMUNICATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité que vous puissiez prendre connaissance du bilan d'activité de la Commission du Vieux Paris, concernant son exercice de l'année 2015. Celui-ci a été élaboré en toute indépendance par le Président de la Commission du Vieux Paris et adopté en séance plénière le 18 mars 2016.

Vous pourrez constater que ses travaux restent fidèles à l'esprit qui anime cette institution depuis sa création par arrêté préfectoral le 18 décembre 1897, suite à une délibération municipale initiée par Alfred Lamouroux, conseiller du quartier des Halles. À la fin du XIXe siècle, les controverses s'accumulent au sujet des nombreuses démolitions qui frappent Paris depuis le lancement de la rénovation haussmannienne. Alfred Lamouroux veut réagir à l'absence de relais institutionnel au sujet de ces polémiques. S'inscrivant dans une logique de consensus, il imagine un dispositif municipal où ces questions feraient l'objet d'un échange collégial entre élu, représentants de l'administration et personnalités choisies pour leurs compétences d'historiens, d'hommes de lettres, d'architectes ou d'érudits.

C'est sur cette base que la commission va veiller à la sauvegarde du bâti ancien tout en menant un travail d'inventaire du bâti, de fouilles archéologiques et de documentation photographique de la capitale. Dotée d'une incontestable autorité morale, la commission va se révéler à l'avant-garde de la notion de patrimoine en ce début du XXe siècle où le patrimoine architectural « remarquable » restera souvent cantonné à l'architecture monumentale.

Son histoire récente l'a vu s'adapter au contexte contemporain : ses statuts ont été révisés et mis en conformité avec le Code général des collectivités territoriales en 2003, puisqu'elle est aujourd'hui un comité consultatif dont la mission est de conseiller la Maire de Paris « pour la protection du patrimoine parisien sous ses aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains » (délibération DAC 2003-373), et dont les membres ne sont plus nommés à vie, mais pour la durée d'une mandature. La commission est aujourd'hui composée de 55 membres, dont la Maire, 14 représentants du Conseil de Paris et 40 membres nommés par la Maire. Elle est dotée d'un secrétariat permanent assuré par le Département d'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris (DHAAP), service de la Direction des Affaires Culturelles, au sein de la Sous-direction du Patrimoine et de l'histoire. Les « vœux » de la Commission, qui forment la synthèse de ses débats, sont diffusés par le Bulletin municipal officiel, et les comptes rendus des séances mis en ligne sur le site paris.fr.

Le 22 septembre 2014, j'ai rappelé l'exigence de transparence des travaux de la Commission du Vieux Paris dans la lettre de mission que j'ai adressée à M. Bernard Gaudillère, qui la préside en mon nom. J'y ai mentionné la nécessité d'élargir ses missions, afin « de pouvoir disposer de son avis sur les grands projets parisiens publics et privés dès la phase de programmation ... ». Ainsi, la Commission a par exemple été très étroitement associée aux réflexions et au déroulement de l'appel à projets « Réinventer Paris ».

J'ai également souhaité qu'un bilan annuel et public des travaux soit envisagé, demande rappelée par le vœu de l'exécutif relatif à la Commission du Vieux Paris, pris lors du conseil de septembre 2014.

Répondant à cette exigence de transparence, son Président, M. Bernard Gaudillère, a diffusé à ses membres en mars 2016 un premier bilan. C'est ce document qui vous est communiqué aujourd'hui en annexe de cette communication.